



DELIBERATION N° 12

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 24
Contre : /
Abstentions : 5 (PC +
FD)

L'an deux mil dix-neuf, le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 9 avril 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, C. ORDONNES, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, J.DARRIGADE, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), AM BARTHE (pouvoir à M J ROQUES), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), S.PUYO (pouvoir à J DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : A. VALOT

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que par délibération en date du 26 juin 2017, le Conseil Municipal a autorisé l'association IKASTOLEN EGOITZAK à implanter une Ikastola (école immersive en langue basque) sur une partie de la parcelle communale située au 42 rue Raymond et Marcel Glize et cadastrée BC n° 156.

Aujourd'hui, cette association souhaite agrandir l'école en ajoutant dès la rentrée prochaine trois salles (représentant une extension de 90m²) aux deux existantes.

La surface de terrain mise à la disposition de l'Ikastola s'élève actuellement à 330 m². Après extension cette superficie sera portée à 439 m².

Monsieur Gilles LASSABE sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Objet : Extension de
l'Ikastola :
autorisation donnée
à l'association
Ikastolen Egoitzak
de déposer un
permis de construire

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

- . **Donne** son accord pour l'extension de l'Ikastola, située 42 Rue Raymond et Marcel Glize, et pour porter à 439 m² la surface de terrain mise à la disposition de l'école,
- . **Dit** que toutes les démarches administratives ainsi que la totalité des frais occasionnés par ce projet seront à la charge de l'association IKASTOLEN EGOITZAK,
- . **Autorise** ladite association à déposer une demande de permis de construire,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 16 avril 2019

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2019